

**Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011  
Délibération n°1**

**Objet : COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal :

**Décision numéro 57 du 17 décembre 2010**

**Placement de fonds**

*« Consécutivement à une cession immobilière d'un montant de 2.000.000 euros, il est décidé de procéder à un placement de fonds pour un montant maximum de 2.000.000 euros en souscrivant des parts dont les caractéristiques sont les suivantes : placement auprès de Dexia Localys Euro Court Terme, sans engagement de durée au niveau du placement. »*

**Décision numéro 58 du 27 décembre 2010**

**Commune d'Argelès-sur-mer c/ référé Abes**

*« Consécutivement au recours en référé engagé par M. Charlie ABES auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, enregistré sous le numéro 10.05440-1, et visant à obtenir la suspension d'une non opposition à une déclaration de travaux, M. le Maire est autorisé à ester en justice auprès de cette juridiction. »*

**Décision numéro 1 du 6 janvier 2011**

**Convention de formation**

*« Dans le cadre du droit à la formation, une convention sera passée pour cinq élus municipaux avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus, moyennant une dépense de 4.010 Euros T.T.C. pour 2011. »*

**Décision numéro 2 du 6 janvier 2011**

**Location de terrains au Mas Larrieu**

*« La convention conclue en 2008 pour une durée de deux ans avec M. William Bessière pour un droit d'usage des terrains du Mas Larrieu sera renouvelée pour une durée de cinq ans moyennant une redevance annuelle de 1.489,61 € révisable. »*

**Décision numéro 3 du 6 janvier 2011**

**Location d'un appartement**

*« Un logement vacant situé dans un immeuble situé 3 Boulevard Edouard Herriot sera consenti en location moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 350 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 à M. Jeanjean Paul Henri. »*

**Décision numéro 4 du 14 janvier 2011**

**Location avec le GR.ETA**

*« Le contrat de location consenti au GR.ETA de Céret pour une durée de 9 ans dans des locaux situés Avenue des Martins Pêcheurs étant arrivé à son terme, un avenant de reconduction sera passé avec tacite reconduction annuelle. »*

**Décision numéro 5 du 14 janvier 2011**

**Avenant à une convention de transport**

*« La convention passée avec la société TRAINBUS sera modifiée par avenant numéro quatre arrêtant le service de navette les jours de marchés du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin. »*

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011  
Délibération n°2**

**Objet : ACQUISITION DE TERRAINS AVENUE DE LA RETIRADA**

Afin de régulariser les travaux d'élargissement de l'avenue de la Retirada et l'aménagement d'une piste cyclable, la commune a la possibilité d'acquérir gratuitement des terrains en échange d'une cession de terrain à proximité au lieu-dit « La Joncasse ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),**

**VU** le document d'arpentage établi par géomètre le 13 octobre 2010,

**VU** l'estimation des services des Domaines en date du 15 novembre 2010,

**VU** la promesse de cession signée le 13 octobre 2010 par Monsieur DAVID Roch domicilié 35 route de Laroque des Albères 66690 SOREDE,

**DECIDE** de l'acquisition gratuite de terrains situés avenue de la Retirada, appartenant à Monsieur DAVID Roch domicilié 35 route de Laroque des Albères 66690 SOREDE, parcelles cadastrées section AZ n°506 et n°508 d'une superficie respective de 37 et 34 m<sup>2</sup> soit une surface totale de 71 m<sup>2</sup>,

**DECIDE** de la cession à Monsieur DAVID Roch d'une partie de terrain communal cadastré section AZ n°39 A d'une superficie respective de 1384 m<sup>2</sup> au prix de 2 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 2768 €.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011**  
**Délibération n°3**

**Objet : LIAISON ROUTIERE PORT ~ VALMY**

Par ordonnance en date du 12 mai 2010, le juge compétent du tribunal de grande instance déclare l'expropriation des terrains dont l'acquisition est nécessaire pour parvenir à l'exécution de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2008 déclarant d'utilité les travaux d'aménagement de la liaison routière du giratoire du port au giratoire de Valmy à ARGELES-SUR-MER. Une délégation spéciale doit être donnée par le conseil municipal afin de mettre en œuvre la procédure d'expropriation des parcelles litigieuses des propriétaires qui n'ont pas donné suite aux propositions d'indemnisation de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 4 voix contre (Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),**

**VU** le code général des collectivités locales,

**VU** le code de l'expropriation,

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2008 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la liaison routière du giratoire du port au giratoire de Valmy à ARGELES-SUR-MER,

**VU** l'ordonnance n°10-56 du juge d'expropriation en date du 12 mai 2010,

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le mémoire de saisine du juge d'expropriation ainsi que tous les actes afférents à la phase judiciaire de l'expropriation adressés aux personnes concernées.

**PRECISE** que les crédits sont ouverts article 2112.288.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011**  
**Délibération n°4**

**Objet : ACQUISITION DE TERRAINS AU SEIN DU P.A.E. DE  
CHARLEMAGNE**

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du chemin de Charlemagne prévoit l'acquisition par la commune des terrains d'assiette des équipements à réaliser dans la zone appartenant aux aménageurs privés. Ces cessions permettront d'engager les travaux de voirie et de réseaux divers programmés au sein de la 2<sup>ème</sup> tranche du PAE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),**

**VU** la délibération du 25 septembre 2008 approuvant le programme d'aménagement d'ensemble du chemin de Charlemagne,

**VU** la convention signée le 27 novembre 2009 par la société ROUSSILLON LOTISSEMENT représentée par Monsieur CASALS Jean-Pierre située 13 avenue du Général de Gaulle 66 200 ELNE,

**VU** les documents d'arpentage dressés par géomètre les 2 février et 5 février 2010,

**DECIDE** de l'acquisition gratuite des parcelles appartenant à la société ROUSSILLON LOTISSEMENT représentée par Monsieur CASALS Jean-Pierre et cadastrées section BP :

- n°1003 d'une superficie de 852 m<sup>2</sup> ;
- n°1049 d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> ;
- n°1040 d'une superficie de 35 m<sup>2</sup> ;
- n° 983 d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> ;
- n° 991 d'une superficie de 385 m<sup>2</sup> ;
- n°1017 d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> ;
- n°1027 d'une superficie de 126 m<sup>2</sup> ;

L'ensemble de ces acquisitions correspond à une superficie totale de 1 606 m<sup>2</sup>. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

**PRECISE** que les crédits sont ouverts article 2112 au budget annexe du PAE.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011  
Délibération n°5**

**Objet : BIBLIOTHEQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Par arrêté préfectoral n° 2010257-0001 du 14/09/2010, la bibliothèque de Montesquieu des Albères a été déclarée d'intérêt communautaire dans le cadre des compétences facultatives de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille. Au vu du rapport de la commission locale sur l'évaluation des charges transférées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** le rapport établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges relatif au transfert de la bibliothèque de Montesquieu des Albères déclarée d'intérêt communautaire tel que joint à la présente délibération,

**DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Orientales sous couvert de M. le Sous-préfet de Céret,
- M. le Président de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille,
- Mme. le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011  
Délibération n°6*

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2011, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.2510</u>	>> Etoile Sportive Catalane	>> 60.000 €
	>> Football Club Argelésien	>> 23.393 €
	>> Tennis Club Argelésien	>> 16.420 €
	>> Société d'Escrime Argelésienne	>> 3.880 €
	>> Judo Club Argelésien	>> 2.558 €
	>> Cercle Argelésien de Yoga	>> 656 €
	>> A.C.A.T. Aikido	>> 283 €
	>> Karaté Club Argelésien	>> 424 €
	>> Tae Kwon Do	>> 414 €
	>> Athlétique Stadium	>> 1.931 €
	>> Association communale de chasse	>> 1.876 €
	>> Modern Club Bouliste (pétanque)	>> 424 €
	>> Boule sportive argelésienne	>> 376 €
	>> Club des supporters de rugby	>> 254 €
	>> Gymnastique Volontaire d'Argelès	>> 305 €
	>> Haltéro Club	>> 4.178 €
	>> Vélo Club des Albères	>> 885 €
	>> Société de pêche l'Albérienne	>> 1.361 €
	>> Argelès Hand Ball Club	>> 10.185 €
	>> Centre d'activités aquatiques	>> 316 €
	>> Argelès Txa Txa Club	>> 412 €
	>> Chasse à l'Arc	>> 204 €
	>> Badminton	>> 508 €
	>> AMY	>> 208 €
	>> BMX Syndika	>> 204 €
	>> Jeton' Danse Compagnie	>> 837 €
	>> Stars shooting	>> 204 €
	>> Association des majorettes	>> 204 €
	>> Club Argelès G.R.S.	>> 4.168 €
	>> Argelès Tennis de table	>> 1.712 €
	>> Le Phoenix Argelésien	>> 1.020 €
	>> Yacht Club Argelès Racou	>> 200 €
	>> Club des Jeunes pour la nature	>> 2.892 €
	>> Granyotarem	>> 1.377 €
	>> Association Futsal Argelésienne	>> 260 €
	>> Happy Days de la retraite sportive	>> 572 €

Article 6574.2520 > > **Office Municipal d'Animation  
(plage sportive 2010)** > > **2.000 €**

Article 6574.90 > > **Union des Parcs d'Activités  
Méditerranéens** > > **716 €**

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Calais,  
Mme Caselles, M. Madern),***

***AUTORISE*** le versement de ces subventions à ces associations.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011  
Délibération n°7**

**Objet : CESSION DE TERRAINS LOTISSEMENT L'OLIVERAIE**

Afin d'effectuer le classement dans le domaine public de parcelles du lotissement « L'OLIVERAIE » avenue de Montgat, la commune a la possibilité d'acquérir gratuitement les voies et réseaux divers qui desserviront le terrain de la médecine du travail.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),**

**VU** la demande de classement du 10 juin 2010, effectuée par Madame DELEPINE Annie, Présidente de l'association syndicale du lotissement « L'oliveraie », domiciliée 55 impasse des sarcelles 66 700 ARGELES-SUR-MER,

**VU** la promesse de cession gratuite de l'indivision SARL Château de Valmy Athaner Investissements domiciliée 840 avenue d'ARGELES 66 100 PERPIGNAN,

**VU** l'attestation de non opposition à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 26 mai 2009,

**VU** l'avis favorable des services techniques,

**DECIDE** de l'acquisition des parcelles appartenant à l'indivision SARL Château de Valmy Athaner Investissements domiciliée 840 avenue d'ARGELES 66 100 PERPIGNAN, cadastrées section BC n° 1459, 1461, 14 71, 1012 1456 et 1457 de superficie respective de 231m<sup>2</sup>, 443 m<sup>2</sup>, 5892 m<sup>2</sup>, 5 m<sup>2</sup>, 5170 m<sup>2</sup> et 16 m<sup>2</sup> soit une surface totale de 11 757 m<sup>2</sup>. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

**PRECISE** que les crédits sont ouverts article 2112.288.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

Département des Pyrénées Orientales  
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011  
Délibération n°8*

**Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Les crédits ouverts au budget principal 2010 au chapitre 66 (charges financières) s'élevaient à 569.245,94 euros.

Les dépenses comptabilisées et les charges rattachées représentent 569.431,34 euros, soit un dépassement de 185,40 euros qu'il faut régulariser.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),***

***DECIDE*** d'opérer un virement de crédits comme suit :

- article 6618 (intérêts) : + 200 euros
- article 673 (titres annulés) : - 200 euros

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**